



COMMUNE DE LOUVIGNY – CALVADOS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

Convocation : le 12 décembre 2024

Affichage : le 12 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 22 dont 16 présents et 18 votants

Le seize décembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à la mairie de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

**Étaient présents** : Anne-Françoise Assimingue, Jean-Marc Cambier, Philippe Capoën, Frédéric Clouet, Gaëlle Enfrein, Catherine Guillemant, Pascal Jouin, Anne-Marie Lamy, Louis Lebocey, Patrick Ledoux, Emmanuelle Marion, Marianne Pinchart-Lainé, Jean-Luc Poisnel, Jocelyn Parot, Alain Tranchido, Sylvain Tranquart (à compter de 20h00)

**Absents excusés** : Julienne Barat, Viviane Clairel, Jean-Baptiste Collet, Samuel Dupont, Sophie Raous, Nadège Reboursière

**Pouvoirs de** : Viviane Clairel à Patrick Ledoux, Sophie Raous à Louis Lebocey

#### CONSTAT DU QUORUM

Compte tenu du nombre de conseillers municipaux présents, il est constaté en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Gaëlle Enfrein a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales et a accepté cette fonction.

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2024 est approuvé.

## ORDRE DU JOUR

### Communications de Monsieur le Maire

#### Communication des membres du Conseil municipal

Présentation du bilan de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2022-2024 avec la Ligue de l'Enseignement, pour l'accompagnement de la politique enfance-jeunesse de Louvigny

#### Examen des rapports :

1. Convention de gestion du Relais Petite Enfance 2025-2029 avec VYV3 Normandie - page 11
2. Avenant 2025 à la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2022-2024 avec la Ligue de l'enseignement, pour l'accompagnement de la politique enfance-jeunesse de Louvigny - page 13
3. Budget prévisionnel et demandes de subventions pour la Journée du Livre pour Enfants et Jeunes – Edition 2025 – page 16
4. Décision modificative n°4 – page 18
5. Admission des titres en non-valeur – créances irrécouvrables – page 19
6. Admission des titres en non-valeur – créances éteintes – page 20
7. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, mandater et liquider au titre de l'année 2025 – page 21
8. Droit de place pour l'activité de restauration ambulante sur le territoire communal – page 22
9. Questions diverses, parole aux public – page 24

## COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire tient à affirmer la solidarité du Conseil municipal avec Mayotte, qui a été touchée par un puissant cyclone. La période qui s'ouvre qui va être extrêmement difficile, alors que les populations sont déjà très fragilisées. Il faut espérer que la solidarité nationale puisse permettre de venir en aide des sinistrés.

Monsieur le Maire fait lecture des évènements passés et à venir :

### Évènements passés :

- Mardi 19 novembre 2024 à 20 h 30 à la cafeteria de la salle de sports Y Noah : Commission Sports.
- Mercredi 20 novembre 2024 à 18 h 30 à la mairie de Louvigny : réunion d'information sur le projet de rucher communal en présence des associations « l'abeille d'Epron » et des « petits carrés de Caen ».
- Jeudi 21 novembre 2024 à la mairie de Louvigny : permanence toute la journée de la Maison de l'Habitat pour les habitants de Louvigny qui souhaitent rénover et améliorer leur habitat et connaître les aides et les démarches à effectuer.
- Du jeudi 21 au samedi 23 novembre 2024 à l'entrée du centre commercial de Louvigny : collecte de la banque alimentaire : 3 350 kg de nourriture représentant 6 700 repas ont été collectés grâce à la mobilisation d'une soixantaine de bénévoles.
- Vendredi 29 novembre 2024 à partir de 20 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : spectacle de chants folkloriques polonais et de Noël au profit du Téléthon.
- Dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024 à partir de midi : repas des anciens à la Salle des Fêtes de Louvigny : près de 120 participants ont pu profiter de la journée autour d'un repas préparé par la Cité de l'Alimentation.
- Jeudi 5 décembre 2024 à 17 h au monument aux morts de la commune : commémorations.
- Samedi 7 et dimanche 8 décembre 2024 à la Salle des Fêtes de Louvigny : marché de Noël et concours de soupes.
- Lundi 9 décembre 2024 de 16 h 30 à 19 h 30 à la Salle des Fêtes de Louvigny : collecte du don du sang.
- Mardi 10 décembre 2024 à 18 h à la mairie de Louvigny : CCAS.
- Mardi 10 décembre 2024 à 20 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : Théâtre « Le Président » de Pierre Brunet.
- Jeudi 12 décembre de 17 h à 19 h 30 place F. Mitterrand : marché d'hiver avec des producteurs bio et locaux autour de l'AMAP
- Samedi 14 décembre 2024 à la cafeteria du Gymnase Y. Noah Louvigny : temps convivial d'échanges avec les parrains/marraines et filleuls/filleules républicains en lien avec l'ANVITA Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants.
- Dimanche 15 décembre 2024 à partir de 15 h dans les rues de Louvigny puis à la Salle des Fêtes : arrivée du Père Noël et spectacle de Noël.
- Lundi 16 décembre 2024 à 19 h à la Mairie de Louvigny : Conseil municipal

### Évènements à venir :

- Lundi 16 décembre 2024 à 19 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : Conseil municipal à la mairie de Louvigny.
- Jeudi 19 décembre 2024 à la mairie de Louvigny : permanence toute la journée de la Maison de l'Habitat pour les habitants de Louvigny qui souhaitent rénover et améliorer leur habitat et connaître les aides et les démarches à effectuer.

- Jeudi 19 décembre 2024 à 18 h au siège de la communauté urbaine de Caen la mer : conseil communautaire
- Jeudi 19 décembre 2024 à 20h à la salle des fêtes : soirée Caen Jazz
- Mercredi 8 janvier 2025 à partir de 18 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : cérémonie des vœux
- Jeudi 16 janvier 2025 : Début des opérations de recensement
- Samedi 18 janvier 2025 à partir de 19 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : Ça swing au bord de l'Orne
- Mardi 21 janvier 2025 à 18 h à la Mairie de Louvigny : CCAS
- Lundi 27 janvier 2025 à 19 h à la Mairie de Louvigny : Conseil municipal

Il est rappelé que le recrutement des agents recenseurs est en cours et que le recensement de la population débutera le 16 janvier 2025.

**Présentation du bilan de la Convention pluriannuelle d'objectifs confiée à la Ligue de l'enseignement pour la gestion et l'animation des accueils collectifs de mineurs sans hébergement, en présence de Mme Nathalie BARBEY.**

Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue et cède la parole à Madame Nathalie Barbey et Madame Aline Plessis pour la présentation du bilan de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2022-2024 conclue avec la ligue de l'Enseignement pour l'accompagnement de la politique enfance-jeunesse de Louvigny.

Nathalie Barbey indique que l'objet de cette intervention est de présenter le bilan des 3 années de convention 2022, 2023 et 2024.

Elle reprecise rapidement qui est l'association « la Ligue de l'enseignement ». Présente sur le territoire depuis 2012 : auparavant, association accompagnatrice de l'Amicale Laïque, la Ligue a repris la gestion de l'Espace Jeunesse en 2012. Le projet éducatif local de Louvigny, qui a évolué depuis 2012 compte tenu notamment des évolutions législatives, a été réécrit en 2022 et prendra fin en 2025. Il est décliné sur l'ensemble de la structure Enfance Jeunesse, en lien avec les valeurs et les intentions éducatives de l'association que sont la socialisation, l'émancipation, la démocratie, la citoyenneté, l'engagement, la solidarité, la diversité, l'égalité et la laïcité.

La ligue de l'enseignement est une association d'éducation populaire qui existe depuis plus de 150 ans. Elle est organisatrice, auprès de différentes collectivités, d'accueil de loisirs et de structures accueillant des jeunes mais intervient également dans le domaine de la culture. Elle agit sur le volet sportif avec l'UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique) et l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré). Son champ d'intervention est assez large et décliné sur différents territoires, et notamment celui de Louvigny.

Elle cède la parole à Aline Plessis pour présenter plus spécifiquement comment, à Louvigny, le projet est décliné en concertation avec le territoire, les habitants, les enfants.

La présentation est déclinée en 3 parties : Enfance, Jeunesse et Enfance-Jeunesse.

## **Enfance**

### **Moins de 6 ans**

Quelques données chiffrées sur la maternelle pour commencer, avec les chiffres des 10 dernières années. On constate une augmentation d'inscriptions pour les enfants de moins de 6 ans. L'accueil des enfants est autorisé à partir de l'âge de 2 ans à condition que l'enfant soit scolarisé.

La capacité d'accueil donnée par la PMI est de 32 enfants de moins de 6 ans, répartis sur deux espaces de l'Espace Jeunesse. Actuellement ce nombre est atteint un mercredi sur deux et il y a des demandes en attente.

Cet accueil a réinterrogé le projet auprès des équipes parce qu'accueillir des enfants de moins de 6 ans n'est pas la même chose que d'accueillir des enfants de 6 à 10 ans. C'est important de réinterroger le projet et d'être au plus près des besoins de ces enfants, d'autant plus que dans ce groupe, il y a deux enfants en situation de handicap qui ont des besoins plus proches de ceux de maternelle.

On peut voir que l'augmentation est significative sur toutes les périodes d'accueil, autant sur les petites vacances que sur les mercredis. On parle en « journée enfants ».

Patrick Ledoux confirme qu'une progression est constatée depuis 2014, avec un tassement en 2021 suite au COVID.

Catherine Guillemant précise que malgré une baisse d'effectifs à l'école, donc moins d'enfants sur les 10 ans, il y a une augmentation très forte de la fréquentation du Centre de Loisirs.

Nathalie Barbey explique que c'est un constat départemental : la Ligue accueille de plus en plus d'enfants de moins de 6 ans sur les structures, parce qu'il y a de moins en moins d'assistants et assistantes maternels, donc les familles décident de mettre leurs enfants dans des structures qui peuvent les accueillir. Et parfois il y a des listes d'attente, à Louvigny comme dans plein d'autres territoires.

Aline Plessis ajoute qu'ils avaient réussi à ne plus avoir d'enfants sur liste d'attente, mais il y a encore des demandes qui arrivent.

Nathalie Barbey rappelle que la prise en charge et le taux d'encadrement des enfants de moins de 6 ans n'est pas la même que pour les plus grands. Il faut plus d'encadrement.

Catherine Guillemant conclut que ce n'est pas le même coût ni le même reste à charge pour la collectivité.

Anne-Marie Lamy demande si le fait d'accueillir des enfants de moins de 6 ans est bénéfique pour les écoles de la ville. Est-ce que des familles de l'extérieur inscrivent leurs enfants au Centre de loisirs et par voie de conséquence les inscrivent à l'école ?

Aline Plessis répond qu'il y a bien des enfants de l'extérieur mais qui sont déjà scolarisés ailleurs. S'ils sont inscrits à Louvigny, c'est soit parce que c'est le centre de loisirs le plus pratique sur le trajet domicile-travail et qu'il n'y en a pas dans la commune d'habitation, soit parce que les parents travaillent sur la commune. Il n'y a pas a priori d'effets sur les inscriptions à l'école.

Catherine Guillemant précise que sur les mercredis, il n'y a pas beaucoup de « vrais » extérieurs, si on enlève les enfants des salariés de la classe inclusive ou de la Ligue.

Emmanuelle Marion demande quelle solution, quelle orientation est proposée aux parents dont les enfants sont en liste d'attente.

Il lui est répondu par Aline Plessis qu'en début d'année, la Ligue a d'abord cherché des solutions, notamment de locaux : il a fallu se réorganiser pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions dans les différents espaces. Des travaux vont d'ailleurs être réalisés prochainement dans cet objectif. Les nouvelles familles qui expriment une demande sont prévenues en cas de désinscription, ce qui arrive souvent, ponctuelle ou pérenne d'un enfant inscrit. Dans l'attente, ils sont orientés vers les structures de proximité (Caen, Bretteville sur Odon, etc.), même si la plupart d'entre elles sont également complètes.

Catherine Guillemant confirme que c'est un peu du cas par cas, d'autant plus que certains enfants de moins de 6 ans ont 6 ans tout au long de l'année, donc les effectifs évoluent presque semaine par semaine.

Aline Plessis précise que quand les familles ont besoin d'un mercredi sur deux par exemple, elles se voient proposer les mercredis les moins prisés.

Emmanuelle Marion demande si la question d'augmenter la capacité d'accueil est posée.

Catherine Guillemant répond positivement mais rappelle que la question se pose aussi financièrement. Elle précise que le coût du reste à charge pour la commune augmente en conséquence. Le coût du mercredi s'élève à 40 euros au minimum. Or, le prix payé par les parents et les aides de la CAF ne compensent pas ce coût, qui reste élevé pour la commune.

En outre, Aline Plessis explique que le recrutement des animateurs, en particulier des animateurs compétents en matière de petite enfance, est très tendu. Et l'absentéisme est important, ce qui oblige à se réorganiser au pied levé ou à faire appel à d'autres salariés.

Frédéric Clouet demande s'il y a de l'absentéisme chez les enfants. Aline Plessis confirme que l'absentéisme s'observe également chez les enfants, et les parents ne préviennent pas toujours le centre de loisirs.

Jean-Marc Cambier rappelle que ces absences injustifiées diminuent la prestation de la CAF puisqu'elle ne compense que les heures réelles, alors que les frais sont fixes pour la collectivité.

Frédéric Clouet demande quel est le taux d'encadrement pour ces 32 enfants. Il s'élève à 1 encadrant pour 8 enfants, alors c'est 1 pour 12 chez les plus grands.

## 6-10 ans

Aline Plessis constate aussi une augmentation chez les plus grands, qui est plus stable ces deux dernières années, avec une fréquentation plus longue des enfants : avant, vers le CM1-CM2, ils commençaient à se garder tous seuls ; désormais ils restent, si bien qu'il y a moins de cassure entre le Centre de loisirs et le local jeunes.

Quelques zooms sur des projets de ces 3 années, en fonction du projet éducatif local :

- Lien aux familles : barbecue, animations de Noël, etc.
- Participations aux événements communaux : Journée du livre, etc.
- Mise en place de buffets de goûter pendant les vacances
- Sensibilisation des enfants aux écogestes : kit de pique-nique, arrosage du potager avec l'eau des pichets, etc.
- Poursuite des stages : tapis lecture, théâtre, savoir rouler à vélo
- Résidences d'artistes

Quelques zooms également sur la pause méridienne au Pôle Hubert Reeves :

- En début d'année, les enfants s'expriment sur leurs envies et en fin d'année, un bilan est réalisé avec les enfants
- Projet Carnaval, avec l'école
- Projet UNICEF avec la réalisation de Poupée Frimousse
- Rénovation de l'hôtel à insectes
- Potager, qui fonctionne bien
- Partenariat fort avec Lire et faire lire, qui vient également le mercredi au Centre de Loisirs
- A venir : Nuit de la Lecture

## Jeunesse

Aline Plessis indique que la fréquentation est aléatoire selon les années, selon les périodes. On n'est plus sur un besoin de mode de garde pour les familles, mais sur l'envie des jeunes qui viennent librement.

Il y a moins de jeunes accueillis ces dernières années : ils fréquentent le local jeunes de manière régulière, soit à l'année, soit pendant les vacances (petites vacances et été). Le local jeunes est un lieu de regroupement des enfants partis dans différents collèges puisqu'ils ne vont pas tous au collège de secteur.

Un groupe de jeunes n'est pas comptabilisé ici : ce sont les jeunes qui viennent au gymnase le vendredi soir. Ils ne franchissent jamais la porte du local jeunes mais sont présents sur ce créneau. Depuis cette année, ils adhèrent à l'association.

Nathalie Barbey : il y a un changement au niveau de la CAF car la Ligue a répondu au dispositif PS jeunes. Ce dispositif s'étend à des actions réalisées y compris hors les murs, de manière à aller à la rencontre des jeunes de la commune. Cela permet d'avoir une enveloppe pour financer le poste de l'animateur qui va à la rencontre des jeunes en extérieur.

Jocelyn Parot demande combien de jeunes cela représente. Nathalie Barbey répond que ce n'est pas évident de calculer en « journée enfant » car chez les jeunes, c'est très variable, ils vont et viennent. Aline Plessis précise que les jeunes doivent indiquer leurs horaires d'arrivée et de sortie à chaque fois, de manière à calculer à l'heure et pour des raisons de sécurité et d'assurance.

Focus sur les projets jeunes :

- Séjour au ski en février 2024 avec Bénouville et la Grâce de Dieu
- Passerelle enfants/jeunes avec une boom et un accueil des familles
- Transports en commun, sauf exception selon les effectifs
- Repas faits maison, stages de cuisine, buffet de gouters
- Débat tous les vendredis soir sur « Le livre le plus important du monde »
- Projet « C'est mon patrimoine » avec Hélène Balcer

## Conseil municipal Enfants-Jeunes

Quelques exemples de projets menés :

- Travail de mémoire à l'occasion du 80e
- Accompagnement des enfants sur la démarche de projet, avec Maryline TEXIER : boom, lien avec l'EHPAD, sécurisation des déplacements des enfants, réaménagement de la cour, etc.

## Ateliers loisirs

Les ateliers loisirs ont lieu le soir après l'école et depuis cette année le mercredi.

89 enfants sont inscrits, dont 78 enfants différents

Les enfants hors commune sont essentiellement inscrits sur l'activité Break Dance, qui a un grand réseau.

Aujourd'hui, il y a 7 activités différentes et toutes sont presque complètes, hormis le dessin.

L'activité cirque a cessé, du fait de l'association Bric Arts Brac, localisée sur Ouistreham, qui a souhaité renforcer l'activité Cirque à proximité de Ouistreham et mettre fin aux déplacements importants de l'animateur. Malgré les recherches, à ce jour aucune structure n'est disponible sur le thème du cirque, soit parce qu'il n'y a plus de créneau possible, soit parce qu'ils ne font pas pour les petits. Une activité alternative a été proposée aux enfants qui y étaient inscrits.

La participation aux ateliers est en progression et il y a une très bonne participation des familles sur le spectacle de fin d'année, avec un format différent ces 2 dernières années.

Aline Plessis rappelle que depuis 2 ans, elle réalise une plaquette commune avec toutes les associations proposant des ateliers pour les enfants et les jeunes, de manière à ce que les parents retrouvent l'information sur un seul et même document.

Une semaine de découverte est proposée fin août pour que les enfants essaient une activité avant une inscription définitive.

Autre nouveauté de cette année : le relais est assuré de la garderie et du centre de loisirs vers les autres activités avec un animateur qui accompagne les enfants, ce qui est plutôt apprécié par les familles – et réclamé par les autres associations.

## Récapitulatif des effectifs

Estimation du nombre d'enfants et de jeunes différents fréquentant les différents lieux d'accueil pour l'année 2024 :

- 74 enfants de « moins de 6 ans » (Maternelle espace jeunesse)
- 103 « 6-12 ans » (Élémentaire espace jeunesse)
- 44 « 12-17 ans » (local jeunes)

Ces 2 dernières années, 15 enfants de moins de 6 ans supplémentaires ont été accueillis, ce qui représente la moitié de la capacité d'accueil.

Nathalie Barbey explique que le nombre d'enfants inscrits est stable mais qu'il y a une augmentation du nombre de journée enfants.

Aline Plessis précise qu'il y a une baisse du nombre d'inscrits chez les jeunes de 12-17 ans, qui est liée aussi au fait que les jeunes qui viennent au gymnase, qui sont entre 15 et 20, ne sont pas comptabilisés.

Frédéric Clouet demande quelles sont les activités proposées au gymnase. Aline Plessis indique que c'est du sport animé par un animateur sportif sur des sports variés, avec une forte demande sur le foot.



Marilyne TEXIER en profite pour proposer à la cafétéria du gymnase Yannick Noah un temps de rencontre et de convivialité avec ces jeunes et ceux du CMEJ.

## Finances

Nathalie Barbey fait une présentation des aspects financiers de la CPO.

Il faut noter que l'année budgétaire n'est pas terminée. Le budget 2024 réalisé sera transmis courant 2025, qui sera peut-être différent de l'estimation ici présentée.

Sur la partie Enfance, il y a une augmentation de 15% de fréquentation entre 2022 et 2023, et de 8% entre 2023 et 2024.

Sur les comptes : 60/61/62, il y a une stabilité entre 2022 et 2023. En 2024, l'estimation de sortie est supérieure. L'équipe a beaucoup travaillé sur de nombreux appels à projets (DRAC avec le projet « C'est mon patrimoine », la DRAJES sur l'environnement, le SDEJ pour l'aménagement de l'espace petite enfance, etc.) qui augmentent les recettes et impactent les dépenses : achats de matériels, intervenants, etc. Le départ en séjour ski crée des dépenses, mais il y a des recettes en face (familles, autofinancement notamment).

On constate l'augmentation de l'ensemble des prestations, et notamment les repas dont le prix facturé par le prestataire Convivio augmente chaque année. Il est aujourd'hui à 3,30 euros le repas pour enfant.

La masse salariale augmente d'année en année, en lien avec la revalorisation du point et de la convention collective - un comité de filière avait été mis en place pour retravailler la convention et permettre à des jeunes de s'investir dans l'animation. Il en résulte une augmentation forte du point chaque année 4%, 6%, sur plusieurs années.

La reprise à 100% d'Aline Plessis en coordination et l'augmentation de l'accueil des moins de 6 ans, qui accentue le taux d'encadrement, viennent également rehausser les dépenses.

La mise à disposition d'un agent de la municipalité, qui avait été interrompue et qui reprendra en 2025, est à prendre en compte.

Adhésion, pertes client, etc. : Parmi ces dépenses, les interventions de l'UFOLEP qui nécessitent une adhésion à payer par enfant. Les pertes clients, à la marge, correspondant au cas d'impayés.

Frais de gestion à l'association : les frais de gestion comprennent les fonctions supports (RH, comptabilité, formation, etc.). Ils augmentent également, mais en principe c'est 15% alors qu'à Louvigny, ils s'élèvent à 10%.

Compte 67 : Quand des factures arrivent a posteriori, elles arrivent sur ce compte.

Les recettes augmentent, et notamment :

- Recettes familles, qui suivent l'évolution de la fréquentation
- Subvention de la CAF : CTG, plan mercredi, préfiguration PS Jeunes (en 2025, la PS jeunes s'appliquera et la somme sera plafonnée à 22 000 euros, alors qu'actuellement la CAF verse pour le local jeunes une subvention de 20 500 euros).
- Sur le compte 77 : les appels à projet ont été déployés aussi les années précédentes, mais la Ligue ne percevait pas directement les subventions ;
- Compte 78 Fonds reportés : cela correspond aux reports d'excédents des années précédentes, liés à des recettes exceptionnelles telles des appels à projets

- Aide spécifique de l'Etat pour les contrats d'apprentissage, qui n'était pas dans la convention initiale
- Partie autofinancement : actions des jeunes pour financer leurs projets ce qui a permis de financer le projet ski.
- Compte 79 : Partie absences, arrêts maladie, qui va augmenter en 2024
- Part Collectivité : il n'a pas été fait appel au solde en 2022 et 2023 ; pour 2024, il faut attendre la clôture de l'exercice.

Les postes de dépenses sont présentés en termes de pourcentage, sur l'année 2023, pour permettre de voir les plus gros postes :

- La masse salariale, puisque c'est principalement une activité d'encadrement.
- Les prestations Repas, intervenants, séjours, etc.
- Les frais de gestion
- Dépenses à la marge.

En recettes :

- Collectivité : 45% :
- Familles et PSO : 28 % (ces recettes seront bientôt séparées)
- CAF : 16%

Anne-Marie Lamy demande si la Ligue bénéficie d'un contrat d'assurances comparables à l'assurance Risques statutaires de la ville. Aline Plessis précise qu'elle n'a pas ces données mais que ce sont souvent de très courts arrêts, inférieurs à 10 jours.

Anne-Françoise Assimingué demande comment s'explique la hausse de l'absentéisme. Est-ce que cela peut venir des conditions de travail ? Aline Plessis indique que chaque salarié est régulièrement reçu, a des échanges réguliers formels avec la coordonnatrice. La question du bien-être au travail est fréquemment posée et les réponses apportées n'expriment pas de mal-être au travail.

Anne-Françoise Assimingué rappelle le projet de décoration de Noël. Aline Plessis répond en effet que, dans le cas du projet éducatif local, un projet de décorer ensemble la commune pour Noël a été mis en place. Anne-Françoise Assimingué et Viviane Clairel ont débuté ce projet au départ, puis d'autres élus les ont accompagnées par la suite comme Philippe Capoën, ainsi que des habitants et habitantes tels que Noëlle Houssin ou encore Monsieur Bouju. Certaines choses ne pouvaient pas être réalisées par les enfants, alors les adultes les ont préparées, et les enfants ont finalisé.

Monsieur Le Maire remercie Mme Barbey et Mme Plessis pour leur présentation de ce bilan des trois dernières années.

La présentation est annexée au présent procès-verbal.

**DELIBERATION N°14.383.24.47 : CONVENTION DE GESTION DU RELAIS PETITE  
ENFANCE 2025-2029 AVEC VYV3 NORMANDIE**

Madame Catherine Guillemant, Maire-Adjointe chargée des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse de Louvigny, présente aux membres du Conseil municipal la délibération suivante :

En 2021, les communes d'Eterville, de Bretteville-sur-Odon et de Louvigny se sont rapprochées et se sont accordées sur le partage d'un Relais Petite Enfance (ex-RAM) dont la gestion a été confiée à la Mutualité Française Normandie SSA (devenue depuis VYV3 Normandie) à compter du 1er janvier 2022. Les trois communes limitrophes ont ainsi souhaité développer leurs liens et mutualiser des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Ce Relais Petite Enfance s'appelle Les P'tits Loups de l'Odon.

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les gardes à domicile, les parents et leurs enfants. Leurs missions ont été élargies par la loi d'accélération et simplification de l'action publique (dite loi Asap) de décembre 2020 : ils deviennent ainsi des points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile. Le changement de nom de Relais Assistants Maternels à Relais Petite Enfance vient matérialiser l'unicité des différents modes d'accueil, établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), assistants maternels et gardes d'enfants à domicile.

Les services proposés par le RPE sont :

- D'informer les parents sur les différents modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné ;
- De délivrer des informations sur les démarches à effectuer en tant qu'employeur ;
- De proposer un lieu de rencontres et d'échanges (temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents, activités d'éveil) ;
- De proposer un appui aux professionnels.

Les missions des RPE s'inscrivent en complément des missions du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) : agrément, formation initiale et suivi des assistants maternels.

Depuis la circulaire du préfet du Calvados du 14 août 2024 pour la mise en œuvre de la loi du 18 décembre 2023 introduisant la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, la commune devient autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, cette compétence n'étant pas déléguée à Caen-la-Mer. Concernant les communes de moins de 3 500 habitants, seules les compétences suivantes sont obligatoires :

- Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en matière d'accueil (notion de diagnostic territorial établi dans le cadre des Conventions Territoriales Globales) ;
- Informer et accompagner les familles ainsi que les futurs parents.

Cette seconde obligation rejoint les missions de guichet unique des RPE.

La convention de gestion du Relais Petite Enfance 2022-2024 étant arrivée à échéance, une nouvelle convention de gestion est proposée, pour une durée de 5 ans, en adéquation avec la durée du conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales (Conventions Territoriales Globales).

Le partage de Relais Petite Enfance était pour 2022-2024 de moitié pour Louvigny, un quart pour Bretteville-sur-Odon, un quart pour Éterville. D'un commun accord, compte-tenu de l'évolution du nombre d'assistants maternels sur chacun des 3 territoires communaux, les communes ont décidé de modifier cette répartition : le partage se fera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à hauteur d'un tiers pour chaque commune.

La convention de gestion 2025-2029 intègre ce nouveau partage de la charge financière. Les communes versent à VYV3 Normandie une prestation de service forfaitaire, revalorisée chaque année, qui s'élèvera pour 2025 à 16 564,19 euros, participation répartie à parts égales entre Bretteville-sur-Odon, Éterville et Louvigny. La participation de chaque commune est minorée du montant versé par la CAF directement au gestionnaire au titre du bonus territoire défini dans sa Convention Territoriale Globale.

La Commission Enfance-Jeunesse réunie le 13 novembre 2024 a émis un avis favorable.

Ainsi,

Vu la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et simplification de l'action publique (dite loi Asap),

Vu la circulaire du préfet du Calvados du 14 août 2024 pour la mise en œuvre de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Approuve les termes du projet de convention de gestion 2025-2029 du Relais Petite Enfance « Les P'tits Loups de l'Odon », entre les communes de Bretteville-sur-Odon, Éterville et Louvigny et VYV3 Normandie, et son budget prévisionnel, joints en annexe ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Vote	18			

**Intervention(s) :**

Philippe Capoën demande s'il y a des assistantes maternelles qui fréquentent le relais petite enfance et l'association les P'tits Poussent et s'interroge sur le fait d'avoir deux structures qui ont quasiment la même finalité.

Catherine Guillemant précise que c'est historique et que ces deux structures n'ont pas tout à fait la même finalité. Les RPE ont des missions qui s'orientent sur l'information des parents, les démarches employeurs, etc., et moins sur la proposition d'activités comme le fait les P'tits poussent.

Anne-Françoise Assimingué se souvient de la création des P'tits Poussent avant que le relais existe. Ce n'est pas du tout le même travail.

Philippe Capoën conclut que ces structures sont finalement complémentaires. L'une est administrative, l'autre s'occupe plutôt des activités.

Jean-Marc Cambier : cela permet un regard des professionnels sur leurs pratiques. Il y a un changement de discours chez les assistantes maternelles. Elles s'interrogent beaucoup plus désormais sur le développement de l'enfant.

Patrick Ledoux confirme que c'est une approche plus professionnelle. Quand on a décidé de créer un RAM en 2008, on a essayé de convaincre les P'tits Poussent de fusionner avec le RAM, sans succès. Patrick Ledoux et Catherine Guillemant ont récemment reçu la Présidente de l'association Les P'tits Poussent pour faire un point. Après des aléas liés au Covid, l'activité de l'association se porte mieux.

Catherine Guillemant précise que la matinée d'activité proposée par le RPE et les activités proposées par l'association se chevauchent le mardi. Cette situation sera difficile à modifier car les activités du RPE sont organisées en lien avec les attentes de Bretteville et Eterville. Il faudra voir en septembre prochain.

Anne-Françoise Assimingue regrette qu'on constate une concurrence entre les deux structures, qui n'a pas lieu d'être. Les structures pourraient travailler ensemble, elles sont complémentaires.

Catherine Guillemant confirme que certaines assistances maternelles vont à l'une, d'autres à l'autre, quelques-unes aux deux, et d'autres nulle part.

Patrick Ledoux informe les membres du Conseil municipal qu'il a eu un contact avec 4 personnes qui souhaitent créer une maison d'assistants maternels. Ils sont à la recherche d'un local, une maison d'habitation en location. Il faudra regarder ce projet, trouver des équilibres avec les structures existantes, mais c'est intéressant compte tenu du vieillissement des assistantes maternelles de Louvigny.

Catherine Guillemant confirme que trois quarts des AM à Louvigny ont plus de 55 ans. C'est un vrai sujet.

Jean-Marc Cambier indique qu'il existe un dispositif dénommé MAMIP dans le Calvados. Une expérimentation a eu lieu à Cambremer. Ce peut être une piste à partager avec eux.

**DELIBERATION N°14.383.24.48 : AVENANT 2025 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (CPO) 2022-2024 AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT NORMANDIE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE DE LOUVIGNY**

Madame Catherine Guillemant, Maire-Adjointe chargée des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse de Louvigny, présente aux membres du Conseil municipal la délibération suivante :

La commune met en œuvre une politique volontariste en direction des enfants et des jeunes habitant Louvigny, complémentaire à la mission assurée par l'Education Nationale, qui se traduit notamment par le Projet Educatif Local 2021-2025.

La Ligue de l'enseignement de Normandie, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à Caen, met en œuvre un projet de développement des loisirs éducatifs des enfants et des jeunes, conformément à son objet statutaire.

Dans le cadre du partenariat entre la commune et la Ligue de l'enseignement, une Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 a été adoptée. Elle précise les objectifs et les actions mises en œuvre par la Ligue sur le territoire de la commune, à savoir :

- accompagner la commune dans la réflexion sur sa politique éducative locale par les personnes ressources de l'association et/ou personnes aux compétences reconnues ;
- organiser un accueil collectif de mineurs pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans ;
- organiser des animations sur les temps de la pause méridienne à l'école ;
- organiser des ateliers péri et extrascolaires en direction des 4 - 17 ans ;
- organiser l'élection et accompagner le CMEJ.

La CPO a intégré les modifications qui ont été rendues nécessaires par la nouvelle Organisation du Temps Scolaire adoptée depuis la rentrée de septembre 2021 avec le retour de la semaine d'école à quatre jours (ouverture du centre de loisirs le mercredi toute la journée) ainsi que les nouvelles orientations souhaitées par la municipalité (animation pause méridienne, ateliers du mercredi matin, nouvelle offre d'activités extrascolaires en soirée dites ateliers-loisirs).

La CPO 2022-2024 arrivant à échéance au 31 décembre 2024, il apparaît nécessaire de proroger par avenant à la CPO la prise en charge des actions mises en œuvre annuellement par la Ligue de l'enseignement jusqu'au 31 août 2025.

Le premier semestre 2025 sera mis à profit pour établir un bilan de la politique Enfance-Jeunesse décidée en 2021, réviser, le cas échéant, les orientations politiques et déterminer le mode de gestion à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Le budget prévisionnel de l'avenant à la CPO pour la période 1<sup>er</sup> janvier 2025 – 31 août 2025 est estimé à 206 277,24 €. La commune contribuera financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 99 517, 24 €.

Ainsi,

Vu la délibération n°14.383.21.59 du 13 décembre 2021 portant autorisation de signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec la Ligue de l'enseignement Normandie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'avenant à la CPO conclue avec la Ligue de l'enseignement Normandie pour la période 1<sup>er</sup> janvier 2025 – 31 août 2025 et son budget prévisionnel, joints en annexe ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout acte se rapportant à la présente délibération.

	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Vote	18			

*Intervention(s) :*

Anne-Marie Lamy questionne le coût de cet avenant ramené à une année pleine, avec une augmentation de 15%.

Catherine Guillemant indique, en effet, que si on ne change rien, il y aura cette augmentation. Il faut trouver des leviers sur lesquels agir pour contenir notre participation financière et notre reste à charge. C'est compliqué d'avoir des listes d'attente pour le centre de loisirs, mais il y aura en face des dépenses supplémentaires alors que déjà, à effectifs constants, il y a une augmentation des coûts.

Anne-Marie Lamy s'interroge sur les causes de ces augmentations.

Patrick Ledoux indique que, comme cela a été dit dans la présentation, cela résulte principalement des revalorisations salariales, avec des augmentations annuelles.

Pascal Jouin demande si cette activité est dans le champ concurrentiel. Il faudrait alors anticiper vite la remise en concurrence. C'est un gros travail.

Patrick Ledoux répond que c'est en effet un travail à entamer dès janvier.

Jean-Marc Cambier observe que la Communauté de Communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon avait lancé une consultation et est revenue en arrière compte tenu des coûts proposés.

Patrick Ledoux rappelle qu'il faut remettre les choses à plat, rediscuter la politique Jeunesse ; A Fleury Sur Orne, le Maire a fait le choix de remunicipaliser. C'est plus coûteux et il faut gérer en direct, notamment les absences. Ce n'est pas forcément source d'économies.

Jean-Marc Cambier confirme qu'il faut avoir un bon réseau pour gérer au pied levé des absences le mercredi matin.

Pascal Jouin demande si cette mission est mutualisable.

Patrick Ledoux témoigne que plusieurs initiatives et groupes de travail ont été conduits pour mutualiser au niveau de Caen la Mer, mais la politique Enfance Jeunesse reste souvent municipale, comme l'aide sociale. Certaines intercommunalités ont quand même fait ce choix.

Jocelyn Parot s'interroge sur le calendrier. Quelles sont les dates limites que la municipalité se fixe ? Il faut s'y prendre très tôt.

Catherine Guillemant répond que quelle que soit l'option juridique, cela passe par la redéfinition des besoins de la collectivité. Où est placé le curseur sur les différentes missions de service public ? C'est un travail urgent à faire.

Patrick Ledoux confirme qu'il faudrait avoir statué avant mars.

Frédéric Clouet dit la difficulté de trouver des économies dans le budget qu'il estime déjà serré.

Patrick Ledoux indique que rien n'est figé et que la Ligue doit comprendre les contraintes budgétaires de la collectivité.

**DELIBERATION N°14.383.24.49 : BUDGET PREVISIONNEL ET DEMANDES DE  
SUBVENTIONS POUR LA JOURNEE DU LIVRE POUR ENFANTS ET JEUNES – EDITION  
2025**

Madame Catherine Guillemant, Maire-Adjointe chargée des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse de Louvigny, présente aux membres du Conseil municipal la délibération suivante :

La Journée du livre est une manifestation annuelle créée en 2011, maintenant bien ancrée dans la vie culturelle locale, destinée à permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes d'accéder au livre par le biais d'activités variées, ludiques, créatrices et gratuites.

L'édition 2024 de la Journée du livre pour enfants et jeunes s'est déroulée vendredi 16 et samedi 17 février.

Pour cette édition le thème de l'arbre avait été choisi. L'invitée d'honneur était Marion Alexandre, artiste-peintre qui habite à Valdallière (14), qui a mis l'arbre au cœur de son travail – elle a notamment illustré un livre pour enfants d'Ernst Zürcher « A l'écoute de la forêt ». Marion a exposé ses œuvres à la mairie en février/mars ; elle est intervenue auprès des enfants de l'école, à la mairie, vendredi 16.

L'ouverture de la Journée du livre a eu lieu le vendredi soir, à la salle des fêtes, à 20h avec le spectacle familial « Paroles d'arbres » de Krystin Versterälen, conteuse.

La journée du samedi, ouverte à tous, avec des animations pour toutes les tranches d'âges, y compris les tout-petits, a accueilli deux autres autrices-illustratrices : Hélène Balcer, intervenue au centre de loisirs sur 6 mercredis préalables à la Journée du livre, pour un atelier d'initiation à l'illustration et la création d'un carnet, et Angélique Thyssen, originaire de la Manche, déjà intervenue en résidence dans plusieurs mini-camps d'été dans le cadre du centre de loisirs.

Le samedi a accueilli particulièrement :

- un stand de la librairie Brouillon de culture
- des dédicaces d'auteurs-illustrateurs ayant animé des ateliers avec les enfants et jeunes
- l'exposition des travaux réalisés par les enfants
- des lectures accompagnées parents-enfants jusqu'à 3 ans et lectures individualisées pour enfants plus âgés avec les bénévoles de l'association Lire et faire lire
- la caraconte en présence de Benoît Choquart, conteur
- des séances tapis de lecture animées par Sandra Leclerc (Relais Petite Enfance Les p'tits loups de l'Odon)
- un atelier de gravure avec Sabine Duval
- un atelier artistique / création d'un petit livre animé par Laura Puech (Musartdit)
- des boissons et gourmandises proposées par les jeunes du Local jeunes l'après-midi
- deux représentations du spectacle « Le son des secrets », inspiré d'une livre de Martine Perrin, par la compagnie Passeurs de rêves

En conclusion, cette édition a rencontré son succès habituel, du fait de la qualité des intervenants bien sûr, mais aussi de la participation de nombreux acteurs de la commune et des échanges conviviaux qu'il a permis autour du Livre.



Le bilan financier s'élève à un coût total de 5 627 €, dont 1 500 € apportés par la DRAC et 1 000 € par le Département du Calvados dans le cadre de leurs politiques de soutien au livre et à la lecture.

L'édition 2025 aura lieu le samedi 1er février autour du thème Cabanes et trésors. Le programme est en cours de préparation avec quelques orientations d'ores et déjà actées :

- l'invitée d'honneur sera une autrice, Céline, autour de son livre « Ce qui brille » ; elle interviendra auprès de 4 classes de l'école sur deux demi-journées, les 27 et 28 janvier. Céline Coignard est également artiste-graveuse et elle exposera ses gravures à la mairie et à l'école en janvier-février ;
- l'affiche sera, cette fois-ci encore, réalisée par les enfants fréquentant le centre de loisirs ;
- les bénévoles de Lire et faire lire, les jeunes de Local, la librairie Brouillon de culture, la caracante, le Relais Petite Enfance (autour d'un tapis de lecture) seront également présents ;
- des ateliers (pop-up, illustration, etc.) seront proposés aux enfants et jeunes ;
- Éline Landon proposera son spectacle « Cabanes ».

Le budget prévisionnel ci-dessous liste les dépenses estimées et les recettes qu'il conviendrait de solliciter pour l'organisation de cette manifestation.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Interventions auteurs-illustrateurs jeunesse (au tarif réglementé de la charte)	1 100 €	Subventions	
Autres prestations de service (spectacles + ateliers artistiques)	2 000 €	- DRAC	1 500 €
Communication		- Département 14	1 000 €
Frais généraux (matériel, frais de transport, d'hébergement et de restauration)	100 € 300 €	- Caen-la-Mer (prêt malle de livres)	0 €
		Ressources propres (auto-financement commune)	1 000 €
<b>Total</b>	<b>3 500 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 500 €</b>

Ainsi,

Vu le budget prévisionnel ci-dessus présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le budget prévisionnel de l'édition 2025 de la Journée du livre,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses et à demander les subventions auprès de la DRAC Normandie et du Conseil départemental du Calvados,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Vote	18			

**DÉLIBÉRATION N°14.383.24.50 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4**

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du Conseil municipal la décision budgétaire modificative n°4 pour l'année 2024 ci-après :

La ville a acquis la parcelle dite « La ferme » le 30 juin 1993, sis sur les parcelles anciennement cadastrées A508 et A877, d'une superficie de 2784 m<sup>2</sup>, au prix de 205 811 francs soit 31 375,68 €.

Cette valeur doit être intégrée à l'actif de la commune, par certificat administratif, en tenant compte, par décision budgétaire, des travaux réalisés dans le cadre des baux consentis sur les immeubles, arrivés à échéance :

- Bail emphytéotique pour le bâtiment cadastré AB75 du 19-20/03/1998 au 14/09/2019 ;
- Bail à construction pour le bâtiment cadastré AB76 du 29-30/03/1998 au 14/05/2024.

Pour le bâtiment cadastré AB75 - Numéro d'inventaire : **218938**, pour une contenance de 101m<sup>2</sup>, il convient d'intégrer à l'actif les travaux réalisés par HPE 14, preneur du bail emphytéotique, qui s'élèvent à 124 550,85 €. Pour mémoire, ce bâtiment est actuellement loué à la boulangerie Bulles de levain.

Pour le bâtiment cadastré AB76 - Numéro d'inventaire **218937**, pour une contenance 121 m<sup>2</sup>, il convient d'intégrer à l'actif les travaux réalisés par Partelios, preneur du bail à construction, qui s'élèvent à 102 732€, ainsi que la valeur résiduelle de la construction à l'expiration du bail, soit 60 979,60 €. Pour mémoire, ce bâtiment abrite actuellement un cabinet médical et un appartement et fait l'objet d'une promesse de vente qui devrait être réalisée en 2025.

Il en résulte les écritures comptables suivantes :

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

CHA-PITRE	DEPENSES				N° INVENTAIRE
	COMPTE	DESIGNATION	+ OU -	MONTANT	
041	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	+	102 732,00 €	218937
041	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	+	60 979,60 €	218937
041	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	+	124 550,85 €	218938
	TO-TAL		+	288 262,45 €	

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

CHA-PITRE	RECETTES			
	COMPTE	DESIGNATION	+ OU -	MONTANT
041	1328	AUTRES GROUPEMENTS	+	102 732,00 €

041	1328	AUTRES GROUPEMENTS	+	60 979,60 €
041	1328	FONDS AFFECTES EQUIP AMORTISS	+	124 550,85 €
TO-TAL				288 262,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°4 telle que présentée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Vote	17		J.Parot	

**DELIBERATION N°14.383.24.51 : ADMISSION DES TITRES EN NON-VALEUR – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2024**

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du Conseil municipal la délibération suivante :

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...);
- dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes;
- dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Il vous est proposé de prononcer pour 2024 l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 174,28 euros et de l'inscrire au compte : 6541 Admission en non-valeur (perte sur créance irrécouvrable).

Ainsi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à émettre un mandat au compte 6541 "Créances irrécouvrables" d'un montant de 174,28 euros.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
	18			

**DELIBERATION N°14.383.24.52 : ADMISSION DES TITRES EN NON-VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTES 2024**

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du Conseil municipal la délibération suivante :

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique définitive qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il s'agit notamment de dettes annulées à la suite de décisions de la commission de surendettement du Calvados pour les particuliers et de décisions de tribunaux de commerce pour les entreprises.

Il vous est proposé de prononcer pour 2024 l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables par la collectivité suite à ces décisions, dont le montant total s'élève à 99 €, et de l'inscrire au compte : 6542 Admission en non-valeur (perte sur créance éteinte).

Ainsi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à émettre un mandat au compte 6542 "Créances éteintes" d'un montant de 99 euros.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
	18			

**DELIBERATION N°14.383.24.53 : AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE  
D'ENGAGER, MANDATER ET LIQUIDER AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Monsieur le Maire de Louvigny présente aux membres du Conseil municipal la délibération suivante :

Le Code général des Collectivités territoriales prévoit que dans le cas où une collectivité n'a pas adopté son budget avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de cette collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

En investissement, le Maire est autorisé à mandater le remboursement du capital de la dette. Pour les autres dépenses d'investissement, il convient d'autoriser le Maire à les engager et les mandater dans la limite du quart des dépenses inscrite en 2024 au budget de la commune.

Ainsi,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024, affectés par chapitre selon le tableau ci-dessous, le budget étant voté au chapitre :

Chapitre	Crédits totaux 2024	Autorisation 2025
20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	107 365 €	26 841 €
204 : SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS	19 590 €	4 898 €
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	441 964 €	110 491 €
<b>TOTAL</b>	<b>568 919 €</b>	<b>142 230 €</b>

Le détail par article :

20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Articles	Crédits totaux 2024	Autorisation 2025
203 : FRAIS D ETUDES	103 175 €	25 794 €
2051 : CONCESSIONS, DROITS	4 190 €	1 048 €
<b>TOTAL</b>	<b>107 365 €</b>	<b>26 841 €</b>

204 : SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS		
Articles	Crédits totaux 2024	Autorisation 2025
204182 : BATIMENTS ET INSTALLATIONS	19 590 €	4 898 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 590 €</b>	<b>4 898 €</b>

21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
----------------------------------	--	--

Articles	Crédits totaux 2024	Autorisation 2025
2111 : TERRAINS NUS	35 000 €	8 750 €
2116 : CIMETIERES	1 520 €	380 €
212 : AGENCEMENTS	48 442 €	12 111 €
2131 : BATIMENTS PUBLICS	11 600 €	2 900 €
2135 : INSTALLATIONS GENERALES	320 271 €	80 068 €
21538 : AUTRES RESEAUX	7 675 €	1 919 €
2157 : MAT ET OUTIL TECHNIQUE	2 863 €	716 €
2158 : AUTRES INSTALL MAT ET OUTIL	1 020 €	255 €
2182 : MATERIEL DE TRANSPORT	1 500 €	375 €
2183 : MATERIEL INFORMATIQUE	6 330 €	1 583 €
2188 : AUTRES	5 743 €	1 436 €
<b>TOTAL</b>	<b>441 964 €</b>	<b>110 491 €</b>

	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
<b>Vote</b>	<b>18</b>			

**DELIBERATION N°14.383.24.54 : DROIT DE PLACE POUR L'ACTIVITE DE RESTAURATION  
AMBULANTE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Monsieur le Maire de Louvigny présente aux membres du Conseil municipal la délibération suivante :

Depuis 2015, la ville met à disposition de commerçants ambulants un emplacement relevant du domaine public situé Longue vue des Astronomes, dans la zone d'activités, à proximité de la route départementale RD 405.

Cette mise à disposition valant permis de stationnement permet de compléter l'offre de restauration sur le territoire communal, à l'attention des habitants, grâce à l'installation de « foodtrucks » différents plusieurs jours par semaine.

Le Conseil municipal s'était prononcé par délibération n°14.383.15.02 du 2 février 2015 sur le montant du droit de place, fixé à 150 euros par trimestre.

Cette redevance n'a pas évolué depuis, alors que le montant des redevances d'occupation du domaine public doit être corrélé aux avantages de toute nature, et notamment économique, procurés au titulaire de l'autorisation d'occupation.

Il est donc proposé de porter la redevance à 210 euros par trimestre à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, révisable annuellement sur décision du Conseil municipal.

Ainsi,

Vu les articles L. 2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la délibération n°14.383.15.02 du 2 février 2015 portant institution d'un droit de place pour la vente ambulante sur le territoire communal,

Considérant qu'il y a lieu, de manière à éviter les distorsions de concurrence entre commerçants sédentaires et ambulants, de réviser le montant de la redevance inchangé depuis 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Modifie la délibération n°14.383.15.02 du 2 février 2015 portant institution d'un droit de place pour la vente ambulante sur le territoire communal ;
- Porte le montant de la redevance à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 à 210 euros par trimestre révisable annuellement ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Vote	17	M. Pinchart-Lainé		

*Intervention(s) :*

Pascal Jouin demande quelles ont été les bases de calcul de cette augmentation.

Louis Lebocey estime que c'est une augmentation raisonnable lissée sur 9 ans.

Pascal Jouin confirme que ce n'est pas une grosse augmentation.

Patrick Ledoux rappelle qu'il n'y a pas accès à l'eau ni à l'électricité, c'est un espace de trottoir mis à disposition. Cela fait 60 euros d'augmentations sur 9 ans.

Marianne Pinchart-Lainé considère que c'est une augmentation significative.

Patrick Ledoux rappelle que cette augmentation doit être ramenée à l'année et au chiffre d'affaires.

Pascal Jouin confirme que ces tarifs ne doivent pas désavantager les restaurateurs sédentaires.

Jocelyn Parot demande si ces tarifs seront augmentés chaque année de manière à être plus progressifs. Il lui est répondu que ces tarifs seront examinés chaque année par le Conseil municipal qui pourra décider de les augmenter ou de ne pas les modifier.

Anne-Marie Lamy précise que ces recettes vont entrer dans le giron de Caen la Mer, puisque c'est elle qui gère la zone d'activité.

Patrick Ledoux indique qu'à ce stade, ils ne parlent pas de récupérer la redevance.

## QUESTIONS DIVERSES

Patrick Ledoux rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il y a des colis de Noël à distribuer pour les anciens.

Patrick Ledoux informe les membres du Conseil municipal que, suite à l'attribution de la concession de la future ZAC Multisites en séance du 18 novembre 2024, le candidat malheureux a engagé un recours gracieux. Patrick Ledoux souhaite entrer dans une phase de discussion, qui est en cours. Il n'y a aucun défaut de procédure dans ce recours gracieux. Une consultation juridique a été prise. Le contrat de concession n'a pas été encore signé avec le lauréat. Le retour de l'examen juridique est en attente. Une réponse officielle sera donnée, afin d'éviter de rentrer dans une démarche juridique qui risque d'être longue et de retarder le projet de ZAC de 4 ou 5 années.

Frédéric Clouet indique à son tour qu'en novembre dernier, il a représenté la commune à la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) pour l'aérodrome de Caen-Carpiquet. Deux points intéressants en sont ressortis :

- 1<sup>er</sup> point : Le volume de passagers

Entre 2022 et 2023, une augmentation de 9% est constatée, pour seulement 6% de plus en mouvements d'atterrissage et décollage. Pour l'année 2024, il y a une diminution due à deux phénomènes : les travaux en avril 2024 soit environ 25 000 passagers en moins mais aussi la période des jeux olympiques. La compagnie aérienne Air France, l'un des principaux aviateurs, a dû réorienter sur d'autres destinations que des sites olympiques, si bien qu'il y a eu moins de rotations, notamment avec Lyon, sur la période de juillet, soit une baisse de 30 000 passagers environ. Si on corrige ces chiffres, 2023 et 2024 devraient être du même acabit : autour de 330 000 passagers. Il y a donc une certaine stabilité par rapport aux années précédentes, il y avait toujours 5 à 10% de plus.

Il y a eu également quelques présentations « greenwashing » avec notamment les labels, la biodiversité, les comptages de papillons, etc. En ce qui concerne les voltiges, les horaires ont été alignés sur les arrêtés de voiries de la commune de Saint-Manvieu de Norrey suite à une plainte. C'est plutôt intelligent. Les voltiges seront désormais de 9h à 19h le samedi en journée entière et les dimanche et jours fériés de 9h à 12h30, à l'exception des deux journées portes ouvertes, de manière à préserver le calme dominical.

- 2<sup>ème</sup> point : ACAPACC

L'ACAPACC a rencontré Monsieur Nicolas Joyau concernant la nouvelle DSP. L'aéroport était précédemment géré par la CCI (Chambre des Commerces et de l'Industrie). A partir de juillet 2025, l'aéroport sera géré par le groupe privé Alliance.

Il faut noter qu'Alliance proposait des projections de volume de trafic assez élevées, le double de l'existant. Caen la Mer a demandé à réviser ces projections pour coller à quelque chose de plus cohérent. Alliance propose plus de 50%, plutôt que de doubler le trafic d'ici 5 ans. A priori, il n'y a rien de contractualisé. Il n'y a pas d'étude de marché.

Autre point sur lequel N. Joyau a insisté : Caen la mer ne donnera pas de subvention de fonctionnement à l'aéroport comme c'est le cas pour les 3 autres aéroports de Normandie.



Cependant Caen la mer financera les infrastructures : 50% Caen la mer, 25% la Région, 25% le groupe Alliance, compte tenu du volume de passagers.

Les recettes du groupe Alliance sont constituées des parkings véhicules et avions, ainsi qu'une taxe à chaque mouvement, selon le poids de l'avion, et à chaque plein de kéroène.

Sur tous les projets diffusés dans la presse (hôtel, ombrières, etc.), rien n'est figé.

Patrick Ledoux rappelle qu'il y a eu une procédure de délégation de service public pour choisir le nouveau délégataire.

Jocelyn Parot demande si l'augmentation du trafic aérien privé a été évoquée, si des chiffres ont été communiqués. Frédéric Clouet confirme que cela a été discuté et que d'après Christophe DESNEUX Ingénieur au service Infrastructures de Caen la mer, rien n'est prévu. Les demandes sont traitées coup par coup. Ils ne souhaitent pas le développer. Pour les chiffres, il y a bien une augmentation de ce type de services appelés « Vols non commerciaux », mais Caen la Mer ne prévoit pas de l'attirer ou de le développer.

Frédéric Clouet ajoute que le projet de 2<sup>nd</sup> aérogare est bien prévu et sera réalisé en 2026-2027. Les études sont en cours. Le budget est de 7 à 8 millions d'euros.

Anne-Françoise Assimingue souhaite avoir des informations sur les couloirs des avions. Frédéric Clouet lui répond que les couloirs ont été évoqués à la CCE, ils sont respectés – il a pu le vérifier avec une application qui permet de voir les avions en temps réel, les avions atterrissent dans l'axe de la piste. Seul sujet : l'angle d'approche doit être compris entre 3 et 5 degrés. Il n'est pas forcément respecté, mais cela doit être vérifié. C'est la DGAC qui gère ces couloirs de vol.

Patrick Ledoux s'interroge : les avions seraient-ils plus bas qu'ils ne devraient être, ce qui donne l'impression qu'on les entend plus ? Frédérique Clouet confirme que c'est le cas à l'atterrissage. Les avions sont aussi plus gros, avec 150 à 180 places aujourd'hui.

Patrick Ledoux précise que c'était la proposition d'Alliance : passer de 300 000 passagers à 500 000 tout en réduisant le nombre d'avions. Donc des avions plus gros.

Frédéric Clouet indique que Caen la Mer a fait un sondage sur les utilisateurs de l'aéroport. Il apparaît que c'est 50/50 : 50% de Normands, 50% d'extérieurs. Le taux de remplissage est établi autour de 80%, soit la moyenne nationale. C'est toutefois à prendre avec précaution.

Anne-Françoise Assimingue rappelle qu'un Loupy est prévu au mois de février. Les projets d'articles sont les suivants : visite de la ferme avec l'AMAP, marché des petits producteurs, atelier fresque au sol et programme PhaRe, atelier décorations de Noël intergénérationnels, présentation de la nouvelle Secrétaire Générale et de la nouvelle organisation de la mairie. Cela pourrait constituer le dossier du Loupy. Cela avait été fait il y a quelques années mais cela fait longtemps.

Patrick Ledoux explique que des mouvements sont en cours, avec le départ de l'agence postale, le déménagement de la secrétaire générale au RDC, l'installation d'une nouvelle banque d'accueil, etc. Un nouvel article pourrait aussi venir.

Jocelyn Parot soumet l'idée d'un dossier sur le collège. Un dossier avait déjà été fait en 2017-2018, et c'était très intéressant. C'est déjà trop tard pour la rentrée prochaine pour aider les

parents à choisir le collège des enfants, le choix est déjà fait, mais il pourrait être fait au printemps 2025 pour la rentrée suivante.

Jean-Marc Cambier propose un témoignage sur d'anciens élèves du Collège.

Patrick Ledoux rappelle que c'est seulement depuis cette année qu'il y a plus de 50% des élèves de CM2 de l'école de Louvigny qui vont au collège de secteur. On est à 75%. Il a fallu 10 ans depuis la fermeture du collège Lemière.

Jocelyn Parot craint que ces bons chiffres diminuent à la rentrée prochaine. Il peut préparer un dossier pour le printemps.

## PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Bouju porte à la connaissance du Conseil municipal que les nouvelles voitures ont désormais l'obligation d'être équipées d'un logiciel qui indique la vitesse à laquelle roule le véhicule et alerte si la vitesse maximale autorisée est dépassée.

Cependant, ce logiciel se base sur les panneaux qu'il lit. Or, il n'y a pas de panneaux « 30 » à l'entrée du quartier du Long Cours, si bien que les vitesses relevées par le logiciel ne sont pas les bonnes.

Anne-Françoise Assimingue confirme qu'elle a une nouvelle voiture équipée qui lui indique que la vitesse maximale est 50Km/h, alors que c'est 30.

Pascal Jouin rappelle que le panneau de zone 30 n'est pas le même que ceux des vitesses maximales autorisées.

Patrick Ledoux indique que Caen la Mer sera saisie de cette question pour faire un point sur les panneaux.

Monsieur Bouju s'interroge lui aussi sur les couloirs aériens et les dépôts de résidus sur les terrasses.

Patrick Ledoux : l'axe de l'approche de la piste est en cône, ce n'est pas le même couloir que le couloir aérien. Les plans correspondants pourront être recherchés.

La séance levée à 21h29.

Le Maire,



Patrick Ledoux

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Gaëlle Enfrein".

Gaëlle Enfrein